



Obliger une reconnaissance paternelle

Par **DubusJulie**, le 11/04/2012 à 14:41

Bonjour,

Le père de mon fils à refuser de reconnaître son fils et ils s en ai pas occuper ,mon fils vas avoir six ans et pose beaucoup de question après un contacte téléphonique il refuse toujours de le voir ou de m aider à l assumer que puis je faire ? Merci

Par **cocotte1003**, le 11/04/2012 à 15:29

Bonjour, vous auriez du dès la naissance de votre fils saisir le JAF de votre domicile pour demander une pension alimentaire et la garde de votre fils ainsi qu'une reconnaissance de l'enfant. faites un dossier démontrant la présence du pere dans votre vie au moment de la conception de votre fils, au besoin le juge demandera un test de paternité. Le pere obtiendra un droit de visite et d'hébergement qu'il pourra ou non exercer, mais il ne pourra pas automatiquement bénéficier de l'autorité parentale puisque votre enfant à plus de 2 ans, cordialement

Par **amajuris**, le 11/04/2012 à 18:47

bjr,
il faut faire auprès du tgi (je ne pense pas que le JAF soit compétent) une action en recherche de paternité au nom de votre enfant contre le père présumé. un avocat est obligatoire.

si sa paternité est reconnue, il aura les droits et obligations d'un parent.
cdt

Par **Marion2**, le **11/04/2012** à **18:55**

Bonjour,

Vous avez jusqu'à la majorité de votre fils pour intervenir, ensuite votre fils aura jusqu'à ses 28 ans.

Voyez un avocat rapidement.

Vous pouvez peut-être, selon vos revenus, prétendre à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle. Retirez un formulaire de demande d'Aide Juridictionnelle auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.

Cdt